

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-595

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au
profit de Monsieur Jean LEPAULMIER, Conseiller Municipal délégué à la
Sécurité Civile et à la sûreté,

VU la demande formulée par l'entreprise LECORDIER (Saint
Loup Hors) sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le
stationnement au 53 rue Larcher à l'occasion de travaux.

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 03 au 10 juillet
2026,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules ou engins à
deux roues sera interdit du 03 au 10 juillet 2026 :

- Rue Larcher au numéro 53, sur 1 place de stationnement
(Au droit des travaux)

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise
LECORDIER.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra
faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des
travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le deux juillet deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Jean LEPAULMIER

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté.

